

# RÈGLEMENT DE JEU

## « OPÉRATION PANZANI 2019 - LIBÉREZ LES RAVIOLIS ! »

### Article 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société WILLIAM SAURIN PRODUCTION, enregistrée sous le numéro 830 175 295 au RCS de NANTERRE, dont le siège social se trouve au 2 rue du Docteur Lombard, 92130 ISSY LES MOULINEAUX, et le siège administratif au 81 à 89 avenue du Général Leclerc – 77407 LAGNY-SUR-MARNE CEDEX (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») organise du 01/09/2019 au 30/09/2020 inclus un jeu national avec obligation d'achat intitulé « OPÉRATION PANZANI 2019 – LIBÉREZ LES RAVIOLIS ! » (ci-après dénommé « le Jeu »).

### Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (État civil faisant foi) résidant en France métropolitaine (Corse comprise), hors DOM TOM, et disposant d'une adresse électronique valide, à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion, à sa réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi qu'aux membres de leur famille (même nom, même adresse postale).

En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

Il est précisé que ce Jeu est limité à un seul gain par personne et par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse email ou numéro de téléphone) pendant toute la durée du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

### Article 3 : ANNONCE DE L'OPÉRATION

Le Jeu est annoncé dans les magasins participants à l'opération via les packs porteurs de l'opération suivants : Ravioli Pur Bœuf, Ravioli Pur Volaille, Ravioli Bolognaise.

### Article 4 : MODALITÉS DU JEU

#### 4.1 Modalités de participation au Jeu

Pour participer aux instants gagnants, il faut :

- Acheter un ou plusieurs produits de la gamme Ravioli Panzani listés ci-dessous :
  - Ravioli Panzani Pur Bœuf
  - Ravioli Panzani Pur Volaille
  - Ravioli Panzani Bolognaise
- Se connecter sur le site [www.liberezlesraviolis.fr](http://www.liberezlesraviolis.fr) entre le 01/09/2019 9h00 au 30/09/2020 23h59 inclus.
- Jouer ou passer le gameplay « Aidez-les à s'échapper pour tous les manger ! ».
- Renseigner une adresse email valide et renseigner le code-barres EAN\* d'un ou plusieurs produits de la gamme Ravioli PANZANI listés ci-dessus.

\*Le participant peut jouer avec un même code-barres EAN une fois par jour sur toute la durée de l'opération et autant de fois que de code-barres EAN dans la limite des 3 différents par jour.

- Cocher la case « J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu, et je confirme avoir plus de 18 ans ».
- Valider sa participation aux instants gagnants en cliquant sur le bouton « Je découvre si j'ai gagné ».
- Le participant découvrira immédiatement s'il a gagné et quelle dotation.

Toute participation comportant des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, ou après la date et l'heure limite de participation, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Le participant autorise toute vérification concernant son identité ou son domicile.

#### **4.2 Informations sur les instants gagnants**

Le Jeu fonctionne sur le principe des instants gagnants ouverts.

**L'instant-gagnant ouvert** fonctionne selon le principe suivant : L'instant gagnant correspond à un jour et une heure précise. La première connexion entrante au moment de l'instant gagnant prédéfini sera le seul gagnant effectif de l'instant gagnant prédéfini. Dans le cas où aucune connexion sur le site [www.liberezlesraviolis.fr](http://www.liberezlesraviolis.fr) n'a lieu à ce moment précis, le lot correspondant sera attribué au premier participant dont sa connexion se rapprochera le plus du moment précis de l'instant gagnant prédéfini.

#### **ARTICLE 5 : DOTATIONS ET ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

Les dotations mises en jeu par instants gagnants sont les suivantes :

- 50 activités Escape Games pour 4 personnes en France métropolitaine d'une valeur unitaire indicative comprenant l'activité mais aussi les frais de conciergerie et de gestion d'une valeur commerciale d'environ 90€ TTC.

Incluant :

- Le service d'une conciergerie pour préparer l'Escape Game. Le(la) gagnant(e) sera appelé(e) par la conciergerie et communiquera directement par téléphone, email ou application mobile pour préparer son activité Escape Game (choix des dates, à réserver au minimum 15 jours avant la date souhaitée de l'activité, confirmation des lieux choisis, réservations...). La conciergerie fera le lien avec les prestataires de service (Escape Games) et s'occupera de tout réserver (2 semaines à l'avance minimum) et de régler la prestation pour le compte du gagnant. La liste des Escape Games proposée aux gagnants sera ajustée en fonction du lieu d'habitation des gagnants et des Escape Games disponibles.
- Les frais liés à la mise en place du service de conciergerie et les frais d'organisation de la prestation avec les gagnants pour la sélection et l'organisation de l'activité sont compris dans la valeur de la dotation.

Les frais de transport pour se rendre sur le lieu de l'activité et tous frais annexes qui ne sont pas liés à la prestation susmentionnée (frais de restauration et autres) ne sont pas compris.

Après confirmation de réservation des activités Escape Games des gagnants, aucune contestation, annulation ou remboursement ne sera consenti, que ce soit pour des raisons personnelles, météorologiques, médicales ou autres.

- 100 jeux de société Escape Room d'une valeur unitaire indicative commerciale de 40€ TTC à la date du 01/04/2019.

Le Participant sait immédiatement si sa participation est gagnante. En cas de gain, le gagnant sera tenu de renseigner les informations suivantes pour la gestion de son gain : Civilité, Nom, Prénom, Téléphone, Adresse postale, Complément d'adresse, Code postal, Ville, Adresse email.

Il lui sera également demandé, pour valider définitivement son gain, de renvoyer comme preuve d'achat **un scan ou une photo de son ticket de caisse** en entier en ayant entouré le ou les produit(s) Ravioli Panzani, la date de son achat, le nom et les coordonnées de l'enseigne. L'achat du ou des produit(s) Ravioli Panzani devra être antérieur à la date de déclenchement de l'instant gagnant.

Il devra renvoyer sa preuve d'achat sous 10 jours ouvrés à compter de la date de réception de l'email de confirmation du gain à l'adresse email du Jeu [concours@loop.fr](mailto:concours@loop.fr).

Si le gagnant ne répond pas dans ce délai, son gain sera automatiquement annulé et remis en jeu.

Les gagnants recevront leurs gains par voie postale à l'adresse qu'ils auront mentionné sur le site [www.liberezlesraviolis.fr](http://www.liberezlesraviolis.fr) dans un délai de 8 à 10 semaines.

La Société organisatrice ne serait être tenue pour responsable d'une erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de celle-ci lors de son expédition ou de tout autre incident pouvant survenir au sein des services de La Poste.

La Société organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots et ne serait être tenue pour responsable des défauts de fabrication et autres dysfonctionnements des dotations distribuées aux gagnants, ni de tout accident pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des dotations.

Les gagnants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils auront mentionnées. Par conséquent, en cas de changement d'adresse, ils doivent prendre les mesures nécessaires auprès de La Poste, pour que son lot lui parvienne.

Le lot est attribué tel quel et ne peut être cédé à un tiers, échangé contre sa valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement.

#### **ARTICLE 6 : FRAUDE**

Toute fraude ou violation d'un Participant à l'une des dispositions du présent règlement pourra de plein droit donner lieu à son exclusion définitive du Jeu par la Société organisatrice, cette dernière réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites

judiciaires. Une telle exclusion, quelle qu'en soit la cause, emportera alors l'annulation de la participation du Participant concerné et de son éventuel gain. La Société organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

#### **ARTICLE 7 : NON-REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION**

Les frais de participation au Jeu ne seront pas remboursés par la Société organisatrice.

#### **ARTICLE 8 : PROBLÈMES DE COMMUNICATION ET INCIDENTS DE CONNEXION**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau de communication des opérateurs internet et de téléphonie, concernant notamment les risques d'interruption, performances techniques, temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations ou documents, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable à quelque titre que ce soit des dysfonctionnements liés aux connexions et réseaux internet et/ou téléphonique, ou de tout autre problème pouvant intervenir pendant la durée du Jeu, ni du report et/ou annulation et/ou modification du Jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment dans le cas où un participant ne pourrait parvenir à se connecter au site [www.liberezlesraviolis.fr](http://www.liberezlesraviolis.fr) du fait de tout problème technique lié notamment à l'encombrement du réseau. Toute connexion interrompue sera considérée comme nulle.

La Société organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs ou d'une absence de disponibilité des informations.

La Société organisatrice ne peut être tenue pour responsable des retards ou erreurs de transmission de courrier électronique ou postal indépendants de sa volonté et décline toute responsabilité en cas d'incident ou de mauvaise utilisation de l'ordinateur et/ou du réseau de communication.

La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler quelles qu'elles soient.

#### **ARTICLE 9 : DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est déposé à l'Étude BOUVET-LLOPIS, Huissiers de Justice à PARIS 75001 – 354 Rue Saint Honoré et consigné dans un procès-verbal déposé en son étude.

Le règlement peut être consulté librement sur le site internet [www.liberezlesraviolis.fr](http://www.liberezlesraviolis.fr).

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement et des modalités de déroulement du Jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

#### **ARTICLE 10 : FORCE MAJEURE**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, différer, modifier, proroger, interrompre ou annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

#### **ARTICLE 11 : DONNÉES PERSONNELLES**

Pour participer au Jeu, le participant doit nécessairement fournir certaines informations personnelles le concernant : Civilité, Nom, Prénom, Téléphone, Adresse email, Adresse postale, Code postal. Les serveurs de la Société organisatrice pourront automatiquement enregistrer des données déterminées telles que : l'adresse IP, les données du navigateur, la date et l'heure.

Les données à caractère personnelles sont collectées, traitées et utilisées à la seule fin d'envoyer les lots aux gagnants. Elles sont sauvegardées pour la durée nécessaire à la gestion du Jeu et l'envoi des dotations, et seront détruites dans un délai de 1 an à compter de la date de fin de Jeu, soit le 30/09/2021 afin de pouvoir répondre en cas de contestation.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement de ses données personnelles qu'il pourra exercer en écrivant à l'adresse suivante :

SERVICE CONSOMMATEUR – OPÉRATION PANZANI 2019

WILLIAM SAURIN

81 à 89 avenue du Général Leclerc  
77407 Lagny sur Marne cedex

#### **ARTICLE 12 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi Française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du Jeu et du présent règlement sera tranchée souverainement par la Société organisatrice, sous le contrôle de l'huissier de justice, dans le respect de la législation Française.

Toute contestation relative au Jeu devra être formulée dans un délai maximal de deux mois à compter de la date limite de participation.

En cas de litige relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.